

## BIEN PLUS QUE DE L'ASSURANCE...

### SÉCURISATION ROUTIÈRE

Recommandé ou obligatoire ? Depuis le 22 Mars 2017, le port du casque à vélo est obligatoire en France pour les enfants de moins de 12 ans (en qualité de conducteurs ou même de passagers)

En cas de non-respect, quels seraient les sanctions encourues ? L'adulte responsable s'expose à une amende de quatrième classe soit 90 €.

Alors enfants ou adultes, soyez prudents, portez un casque sur n'importe quel véhicule 2 roues : il permet de diminuer véritablement le risque de blessure sérieuse à la tête de plus de 70%.

### VÉHICULES DE COLLECTION

Modification des règles relatives au contrôle technique. Depuis le 20 Février 2017, les véhicules de collection dont la mise en circulation est antérieure au 1er Janvier 1960 sont exonérés de contrôle technique. A noter qu'un véhicule de collection est défini comme étant un véhicule qui remplit l'ensemble des conditions suivantes : « construit ou immatriculé pour la première fois il y a au moins 30 ans, son type particulier ne se trouve plus produit ; et préservé sur son plan historique et maintenu dans son état d'origine sans modification essentielle aux caractéristiques techniques de ses composants principaux. »

### VITRAGE AUTOMOBILE

Réparation ou Remplacement ? Demandez conseil à votre réparateur. En effet, il n'est pas toujours obligatoire de faire remplacer le vitrage endommagé, une simple réparation peut suffire et permettra ainsi de diminuer dans la mesure du possible votre charge sinistre.



Nous vous rappelons que nous vous laissons le libre choix du réparateur. Toutefois, nous vous informons que le parebrasier MONDIAL PARE BRISE est désormais l'un de nos partenaires. Ainsi, en vous rendant dans l'un des sites MONDIAL PARE BRISE, que vous ayez souscrit ou non la garantie bris de glace, cela vous permettra de bénéficier de tarifs avantageux. De plus, en cas de prise en charge par votre contrat d'assurance Flotte Automobile, vous n'avez plus à avancer les fonds, nous réglons directement le centre MONDIAL PARE BRISE.



## RESTITUTION DE VOS VÉHICULES, COMMENT DIMINUER LA NOTE ?

- Maintenir en bon état le véhicule tout au long de la durée de la location du véhicule,
- Négocier et vérifier au préalable la charte de restitution (critères et conditions des points de vérifications facturables selon les dégradations constatées sur le véhicule),
- Sensibiliser vos conducteurs aux bonnes pratiques en matière de restitution : bien remettre l'ensemble des jeux de clés et la carte grise, nettoyer le véhicule au préalable, remettre en l'état pneus, pare-brise ou même jantes,
- Cibler les conducteurs accidentogènes, les former afin de diminuer la consommation, baisser le risque d'amendes, d'accidents et d'accrochages et ainsi arriver à la restitution avec un véhicule en meilleur état,
- Lisser les frais de restitution sur la durée de la location ou obtenir des frais de restitution au forfait.

## ASSISTANCE

Nous vous rappelons qu'en cas de besoin d'un remorquage (panne ou accident), il convient d'appeler systématiquement le numéro d'assistance se trouvant sur votre carte verte ou sur votre carte assistance. **Toute intervention d'un dépanneur sans appel préalable à l'assistance ne sera pas prise en charge.**

**NOUVEAUTÉ** : Partenariat avec l'association Prévention Routière. Découvrez notre nouvelle plaquette de formation et n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.



## ACTUALITÉ

Le cabinet OFRACAR, notamment l'équipe Flotte Automobile a participé le Vendredi 2 Juin 2017 à Rouen, à la course HOLI RUN : première course des couleurs présente partout en France.



### SIÈGE SOCIAL

#### ROUEN

3 rue Georges Charpak  
Parc de la Vatine  
76136 Mont-Saint-Aignan  
Tel : **02 35 12 35 50**  
Fax : **02 35 12 35 51**

#### RENNES

Allée Morvan Lebesque  
35700 Rennes  
Tel : **02 99 87 52 07**

#### LYON

28 rue de la République  
69150 Decines  
Tel : **04 78 32 15 61**

#### DEAUVILLE

34 Av. Hocquart de Turtot,  
14800 Deauville  
Tel : **02 31 14 52 00**

[www.ofracar.fr](http://www.ofracar.fr)



OFRACAR - Siège social : 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex. Saif au capital de 2 000 000 euros - n°ORIAS : 07 008 315 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - RCS Rouen B 650 500 341 - Courtier en Assurances, en opérations de banque et services de paiement. OFRACAR exerce son activité au sens de l'article L.520-1 b) du Code des assurances placé sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09 ; la liste des assureurs partenaires est disponible sur simple demande. Réclamation client : [reclamation@ofracar.fr](mailto:reclamation@ofracar.fr) - Cécile Borges - 0235123550 - 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex.